

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 26 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Stéphane Travert, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, salue les avancées du groupe de travail « Méthanisation » piloté par Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, visant à accélérer l'installation de projets de méthanisation et professionnaliser la filière.

En matière de méthanisation agricole, pour laquelle Stéphane Travert a dédié 100 millions d'euros du volet agricole du Grand Plan d'investissement, le ministre se félicite des mesures présentées ce matin qui concourent à lever les freins au développement de la méthanisation agricole. Il note qu'elles s'inscrivent dans le plan d'action bioéconomie présenté au Salon de l'Agriculture le 26 février dernier :

- **Le lancement d'appels d'offres pour les projets de méthanisation avec injection atypique.** Cela va favoriser le développement de méthaniseurs producteurs de biogaz en zone rurale, que ces installations soient proches ou plus éloignées du réseau de gaz national ;
- **La simplification des règles de soutien tarifaire à la production de gaz.** La création d'un tarif de rachat à guichet ouvert pour les installations de 500 kW à 1 MW va favoriser le développement de méthaniseurs agricoles de taille moyenne, qui ne seront plus soumis à appels d'offres ;
- **La simplification de la réglementation « loi sur l'eau ».** Cette mesure permettra de raccourcir les délais administratifs d'installation de méthaniseurs agricoles de plus petite taille.

Stéphane Travert mobilisera les services du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour déployer les formations adéquates afin d'aider les porteurs de projets et professionnaliser la filière méthanisation agricole.

Pour Stéphane Travert : « A l'heure où je défends le projet de loi « Agriculture et Alimentation » devant la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale, je suis persuadé qu'un développement harmonieux de la méthanisation agricole peut constituer une source de revenus complémentaires pour certaines exploitations tout en encourageant les pratiques de l'agroécologie ».

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr